



FR

CONSEIL DE DIRECTION
94^{ème} session
Rome, 6 - 8 mai 2015

UNIDROIT 2015
C.D. (94) 5(b)
Original: anglais
avril 2015

Point No. 5 de l'ordre du jour: Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles

b) Quatrième Protocole à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Mise à jour des activités entreprises par le Secrétariat</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Examiner les activités à mener pour élaborer un autre Protocole à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers</i>
<i>Mandat</i>	<i>Programme de travail 2014-2016</i>
<i>Degré de priorité</i>	<i>Moyen</i>
<i>Documents connexes</i>	<u>NLCIFT Report on Secured Financing for Mobile Equipment</u> ; <u>UNIDROIT 2015 - Study 72K - SG1 - Doc. 5</u> ; <u>UNIDROIT 2015 - Study 72K - SG2 - Doc. 6</u> ; <u>UNIDROIT 2015 - Study 72K - SG2 - Doc 7</u> ¹

INTRODUCTION

1. La *Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles* a été ouverte à la signature le 16 novembre 2001. L'article 2(3) de la Convention prévoit que les trois premiers Protocoles porteraient sur les biens aéronautiques, le matériel roulant ferroviaire et les biens spatiaux. Ces protocoles ont été respectivement adoptés en 2001, 2007 et 2012. La possibilité d'adopter d'autres protocoles reste ouverte (voir l'article 51 de la Convention).

¹ Le Comité d'étude qui prépare le projet de quatrième Protocole travaille seulement en anglais. Les documents de ce Comité connexes à la présente session du Conseil de Direction n'ont pas été traduits en français.

Premiers travaux (2005-2006)

2. Lors de sa 84^{ème} session en 2005, le Conseil de Direction d'UNIDROIT a décidé d'inclure dans le Programme de travail de l'Institut 2006-2008 la préparation d'un quatrième Protocole à la Convention du Cap de 2001 portant sur des questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers (le Protocole "MAC").

3. Lors de sa 85^{ème} session en 2006, un document a été soumis au Conseil de Direction sur le Protocole MAC qui comprenait une annexe énumérant les catégories de matériels d'équipement, agricoles, de construction et miniers qui pourraient être couverts par le Protocole

Questionnaire et projet de texte (2007-2009)

4. Lors de la 86^{ème} session, les résultats d'un questionnaire complet sur les questions relatives à l'élaboration du Protocole MAC ont été présentés au Conseil de Direction. Le document de la 86^{ème} session contenait aussi un tableau, en Annexe 2, qui suggérait une certaine terminologie pour le Protocole MAC, basée sur une analyse comparée du Protocole aéronautique, du Protocole ferroviaire et du projet de Protocole spatial.

5. Un avant-projet de texte du Protocole a été soumis lors de la 88^{ème} session du Conseil de Direction en 2009. Dix Etats membres ont envoyé leurs commentaires (Allemagne, Australie, Autriche, Canada, Colombie, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, Lettonie, Portugal et Roumanie).

Consultations avec le secteur privé (2010-2012)

6. L'Allemagne et les Etats-Unis ont ensuite mené des consultations avec le secteur privé de leurs pays respectifs. L'Allemagne a d'abord contacté 50 parties prenantes puis organisé une réunion avec 6 d'entre eux. L'intérêt et le soutien au Protocole MAC ont été généraux. Le Département d'Etat des Etats-Unis a consulté l'*Equipment Financing Association* (qui représente plus de 600 sociétés) et a rapporté des réponses positives. Les résultats de ces consultations ont été présentés lors de la 89^{ème} session du Conseil de Direction en 2010. En 2011, des discussions ultérieures se sont tenues lors d'un forum présidé par M. Hans-Georg Bollweg dans le cadre du Colloque d'UNIDROIT sur l'investissement agricole.

Analyse économique et échanges sur diverses questions (2013-2014)

7. M. Heywood Fleisig, Directeur de Recherche au *Center for the Economic Analysis of Law* (CEAL), a préparé un document sur les avantages économiques potentiels du Protocole MAC qui a été soumis à la 92^{ème} session du Conseil de Direction en 2013 (disponible [ici](#)). Selon l'étude du CEAL, le Protocole MAC pourrait faciliter l'utilisation d'environ 2.000 milliards de dollars en matériels d'équipement MAC à titre de garantie pour les prêts, et augmenterait le volume des ventes de tels matériels d'équipement d'environ 600 milliards sur une période de cinq à sept ans.

8. Faisant partie des travaux préliminaires en vue d'établir la portée d'un éventuel quatrième protocole, deux réunions d'Echanges (*Issues Dialogues*) ont été organisées par le Département d'Etat des Etats-Unis et l'Institut de droit international (*International Law Institute*). Ces réunions ont eu lieu en novembre 2013 et janvier 2014 à Washington. Ensuite, *the National Law Center for the Inter-American Free Trade (NLCIFT)* a présenté un rapport sur les avantages éventuels du Protocole MAC (disponible [ici](#)).

REUNION DU COMITE D'ETUDE

9. Lors de la 93^{ème} session du Conseil de Direction en 2014, il avait été convenu de constituer un Comité d'étude chargé de préparer un premier projet de Protocole MAC avant la 95^{ème} session. Présidé par Hans-Georg Bollweg, membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT, le Comité est composé d'experts internationaux en droit des opérations garanties.

10. La première réunion du Comité d'étude s'est tenue au siège d'UNIDROIT à Rome du 15 au 17 décembre 2014 avec la participation de nombreux experts internationaux en droit des opérations garanties comprenant le Comité d'étude ainsi que des observateurs de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) et du *National Law Center for Inter-American Free Trade*. Le Comité a examiné diverses questions juridiques relatives à la création du Protocole, à sa portée et un premier projet de Protocole. Il a également étudié comment le Système harmonisé de description et de codification des marchandises pouvait être utilisé pour définir la portée du Protocole. Un rapport de la réunion avec une liste complète des participants est disponible sur [UNIDROIT 2015 - Study 72K – SG1 - Doc. 5](#).

La deuxième réunion du Comité d'étude s'est tenue à Rome les 8 et 9 avril 2015. Des progrès ont été effectués lors de la deuxième réunion sur des questions pratiques liées à l'utilisation du Système harmonisé pour délimiter la portée, avec un accent particulier sur une liste préliminaire de 103 codes HS concernant des matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers fournis par le secteur privé. Ce fut également l'occasion d'examiner plus en détail plusieurs questions juridiques plus complexes, y compris le traitement des biens immeubles par destination et les "accessions" en vertu du Protocole. Le rapport de la réunion, y compris la liste complète des participants, figure dans le document [UNIDROIT 2015 - Study 72K – SG2 - Doc. 6](#). Un troisième texte de l'avant-projet de Protocole, basé sur les résultats de la deuxième réunion du Comité d'étude, est disponible dans le document [UNIDROIT 2015 – Study 72K – SG2 – Doc. 7](#).

11. Il est prévu que le Comité d'étude se réunisse encore une fois (réunion provisoirement envisagée en octobre 2015) avant de soumettre un projet de Protocole MAC au Conseil de Direction lors de sa 95^{ème} session en 2016.

CREATION DU GROUPE DE TRAVAIL

12. Conformément à la pratique établie pour les autres Protocoles à la Convention du Cap, des parties prenantes éminentes du secteur privé ont été invitées par le Secrétaire Général à constituer un Groupe de travail sur le Protocole MAC chargé d'encourager la participation du secteur privé à l'élaboration du Protocole, de communiquer et de représenter les intérêts du secteur privé tout au long du processus de rédaction. Il s'agissait d'un organe qui était indépendant d'UNIDROIT.

13. Vu la diversité des matériels d'équipement utilisés dans l'agriculture, la construction et la mine et les différentes régions concernées par la production de ces matériels, il a été décidé que le Groupe de travail du Protocole MAC devrait être dirigé par un Comité exécutif constitué de représentants du secteur industriel plutôt que par un seul Président. Actuellement, le Comité exécutif du Groupe de travail du Protocole MAC est composé des dirigeants dont les noms figurent ci-dessous. Il est prévu que le nombre de ses membres augmente lorsque des dirigeants idoines représentant d'autres secteurs industriels et d'autres régions auront été identifiés.

Philip de Leon: M. de Leon est le Directeur des affaires internationales et fédérales d'AGCO (un important exportateur étatsunien de matériels d'équipement agricoles). Il a participé au premier *Issues Dialogue* sur le Protocole MAC à Washington D.C. en novembre 2013. AGCO est un partisan de longue date du Protocole MAC. Au cours de l'année 2014,

M. de Leon a contacté les parties prenantes du secteur privé MAC aux Etats-Unis pour les sensibiliser à un engagement dans le projet et il a réussi à obtenir des réponses de la part de plusieurs grands constructeurs.

Phillip Durham: M. Durham est partenaire du *Structured Finance Group of Law Firm Holland and Knight* (Groupe de financement structuré du Cabinet juridique Holland and Knight) de New York. Il a participé aux premier et deuxième *Issues Dialogues* à Washington. Il a une très grande compétence en matière de financement des biens mobiles, en particulier aéronautiques. En 2014, M. Durham a contacté des partenaires juridiques dans différentes régions du monde en vue de recueillir leur soutien au projet.

ACTION DEMANDÉE

14. *Le Conseil de Direction est invité à examiner les activités menées par le Comité d'étude et le Groupe de travail en vue de présenter le premier projet d'un quatrième Protocole à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers et au Conseil de Direction lors de sa 95^{ème} session.*